

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : La Pêche et Aquaculture

Objet de la prestation : Autorisation exceptionnelle pour le débarquement d'espèces aquatiques

CONDITIONS D'OBTENTION

Le bénéficiaire doit être un pêcheur ou un armateur

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un papier ordinaire au nom du commissaire régional au développement agricole concerné indiquant la date et les raisons du débarquement exceptionnel

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande - Elaboration et délivrance de l'autorisation	Le demandeur L'arrondissement de la pêche concerné	3 jours à partir de la date de dépôt de la demande

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

3 jours à partir de la date de dépôt de la demande.

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n°94-13 du 31 Janvier 1994 relative à l'exercice de la pêche et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée (l'article 16)